



64200

20150032

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Séance publique du 11 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le onze mai à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 5^o mai 2015, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Davril, Yaouanc, Lahorgue, Bonzon, Bigé, Gay, Klisz, Bigoteau, Etcheverry, Recart, David, Dallet, Delette, Etchegaray, Sorhais, Vigier et Gony.

Secrétaire de séance : M. Francis Davril

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 19

N°1 : Objet : Approbation de la modification n° 9 des statuts de la Communauté de Communes Errobi

Le Maire informe l'assemblée que, par délibération en date du 15 avril 2015, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Errobi a validé la modification n°9 de ses statuts.

Cette modification, qui a pour objet d'habiliter la Communauté de communes à assurer des prestations de services pour des collectivités autres que ses communes membres, sera formalisée par l'intégration de la mention suivante à l'article 5 de ses statuts :

- La Communauté a la faculté de conclure, avec des tiers non membres, collectivités territoriales, établissements de coopération intercommunale ou autres, pour des motifs d'intérêt public local et à titre de complément du service assuré à titre principal pour les membres de la Communauté, des contrats portant notamment sur des prestations de service, à la condition que l'objet desdits contrats se limite toujours aux compétences ou attributions exercées à titre principal par la Communauté de communes dans les conditions requises par la loi et la jurisprudence.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer dans un délai de trois mois sur ces nouveaux statuts (ci-joints) à compter de leur notification.

Approuvé le 22/5/2015



64200

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification n°9 des statuts de la Communauté de communes Errobi et d'adopter les nouveaux statuts tels qu'annexés à la présente délibération.

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la modification n° 9 des statuts de la Communauté de Communes Errobi.

Vote : 19

Pour : 19

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

P. Baudry

